

LA FEMME DETECTIVE

Grand Roman Dramatique

PREMIERE PARTIE

LA NUIT SANGLANTE

—Ce que je dis est bien simple, répliqua l'agent, et monsieur le juge d'instruction peut s'en assurer par ses propres yeux... On jurerait que la même main, armée du même couteau, a frappé cette malheureuse et l'homme au cache-nez blanc assassiné dans une voiture de remise.

Le chef de la sûreté se baissa, prit son binocle et examina les plaies béantes par où l'âme s'était échappée.

—C'est ma foi vrai !... fit-il ensuite, l'identité me paraît complète... Voyez, messieurs...

M. de Gibray et le commissaire aux délégations procédèrent à un examen non moins attentif que ne l'avait été celui du chef de la sûreté.

—La ressemblance existe en effet, dit le juge, et même elle est frappante, mais comment admettre une si étrange connexité entre deux crimes commis en des lieux différents ?... C'est invraisemblable au point d'en paraître inadmissible... La lumière se fera...

—Parbleu ! la lumière se fait toujours, ou du moins presque toujours, mais quelquefois ce n'est pas sans peine... murmura le chef de la sûreté.

—Voyez l'expression du visage, poursuivit M. de Gibray, regardez ces mains crispées... Cette femme a lutté contre la mort...

—Ou contre le meurtrier, s'écria Jodelet en saisissant une des mains du cadavre, et il ajouta presque aussitôt : Ah ! voici donc enfin quelque chose d'utile !... un indice !...

—Un indice ! répéta le juge d'instruction. Quel est cet indice ?

—Une mèche des cheveux de l'assassin, arraché pendant la lutte suprême et restée dans la main de la victime... Ce sont des cheveux blonds... Or, l'inconnu que le cocher Cadet a pris à Saint-Mandé pour le conduire à la gare du Nord, et de la rue Montorgueil, cet inconnu, l'assassin de l'homme au cache-nez blanc, avait des cheveux blonds !...

—J'avoue que la coïncidence est singulière, fit M. de Gibray. Ne touchez pas à ces cheveux, Jodelet, à moins qu'ils ne puissent tomber et se perdre...

—Oh ! quant à ça, point de danger, répondit l'agent de police, les doigts raidis les serrent et ne les lâcheront pas...

—C'est bien... Le linge est-il marqué ?

—Je ne trouve aucune marque, monsieur...

—N'ai je pas vu un brancard au dehors ?

—C'est moi qui l'ai fait préparer... dit le conservateur.

—Faut-il porter le corps à la Morgue ? demanda le brigadier Lannoy.

—Oui, et le plus tôt possible...

Deux hommes soulevèrent le cadavre, l'étendirent sur la civière placée dans l'allée, près de la porte du tombeau, et d'épaisses couvertures le déroberent aux regards indiscrets des curieux.

—Messieurs, fit le juge d'instruction, nous sommes en présence d'un second crime, non moins étrange, non moins mystérieux que le premier... Cette femme était venue certainement prier ici... Elle pleurait sans doute, agenouillée devant cette autel, quand on l'a frappé lâchement... La lutte a été terrible, ces chaises renversées, les cheveux du meurtrier restés aux mains de la victime, le démontrent jusqu'à l'évi-

dence... Quel a été le mobile de l'assassinat ? Nous le saurons, mais dès à présent je crois plutôt à une vengeance qu'à une pensée cupide... Le meurtrier selon moi, ne tuait point pour voler.

—Monsieur le juge d'instruction, dit l'agent Martel, voyez donc !

—Quoi ?

—L'espèce de petit temple à colonnettes et à coupole est ouvert... La clef se trouve à la serrure...

L'agent désignait la porte du tabernacle placé sur l'autel, réduction de ceux qui dans les églises renferment le saint-sacrement.

M. de Gibray s'approcha, ouvrit complètement la porte en miniature et regarda dans le tabernacle.

—Il n'y a rien, dit-il, mais on a dû certainement y prendre quelque chose, car voici des traces de doigts très distinctes sur la poussière. Tout cela doit être consigné au procès-verbal.

Jodelet souleva les flambeaux l'un après l'autre, afin de s'assurer que leurs socles ne cachaient rien.

Ces investigations n'amènèrent aucun résultat.

Le juge d'instruction se tourna vers le commissaire de police du quartier du Père-Lachaise.

—Ne m'avez vous pas dit, lui demanda-t-il, que le serrurier appelé par vos ordres n'avait pu ouvrir la porte du tombeau ?

Le serrurier était là.

Ce fut lui-même qui répondit :

—J'y ai faussé trois clefs, M. le juge... Impossible de faire jouer le pêne...

—A quoi attribuez-vous cela ?

—Je mettrais ma main au feu qu'on a introduit de force quelque objet qui m'a empêché de réussir, car ces grosses serrures peu compliquées n'opposent pas habituellement une forte résistance.

—Avez-vous examiné celle-ci ?

—Non, monsieur, nous l'avons laissée telle qu'elle se trouve en ce moment.

—Eh bien ! démontez-la et assurez vous si vos suppositions sont fondées, et s'il y trouve quelque chose d'anormal...

Le serrurier avait ses outils.

Il ne s'agissait que d'enlever une demi-douzaine de vis.

Ce fut fait en un instant, et l'homme du métier put examiner l'intérieur de la serrure.

—Ah ! s'écria-t-il, je savais bien que je me trompais pas.

—Qu'y a-t-il ?

—Voyez, monsieur... On a glissé de petits cailloux qui ont faussé mes instruments et paralysé mes tentatives.

—Cela s'explique à merveille... dit le juge d'instruction. L'assassin, une fois le crime commis, s'est emparé de la clef et a pris ses précautions pour qu'il fut impossible d'ouvrir tout de suite si la victime, un moment ranimée, appelait à l'aide, et si ses cris étaient entendus...

—Peut-être... murmura Jodelet rêveur.

—Ah ça ! mais, s'écria le chef de la sûreté, il existe un moyen, sinon de nous éclairer complètement, du moins de trouver une piste.

—Et ce moyen ? demanda M. de Gibray.

—La personne assassinée doit être connue de la fa-

mille à laquelle appartient ce tombeau... Cette famille nous donnera de précieux renseignements.

Le commissaire de police du quartier secoua la tête.

—Je l'ai cru comme vous, fit-il, mais, après informations prises, j'ai été désabusé.

—Ce monument n'a-t-il donc point de maître ? Serait-ce un caveau provisoire ?

—Non, monsieur, ce n'est pas cela... Cette tombe appartient à une famille russe, celle des comtes Kourawieff, ayant habité longtemps Paris mais fixée maintenant à Saint-Pétersbourg... Ce monument est vide... Aucun corps, à cette heure, n'y repose... Personne au monde ne peut donc avoir de motif pour venir prier ici.

—Vous êtes certain de ce que vous dites ? demanda M. de Gibray très surpris.

—Absolument certain, monsieur.

—C'est incompréhensible.

—Moins que vous ne le pensez ; et je vais vous donner l'explication du fait qui vous étonne...

XII

Le commissaire de police poursuivit :

—Ce tombeau est construit depuis vingt-quatre ans... Nous sommes en présence d'une concession à perpétuité... Le terrain fut acheté par le comte Kourawieff, qui perdit sa femme presque à la même époque. La mort de la comtesse fit beaucoup de bruit... Vous ne pouvez avoir oublié cela complètement...

—Je crois, en effet, me souvenir... dit le chef de la sûreté, après avoir interrogé sa mémoire... Ne s'agit-il pas d'un assassinat très étrange ?

—Précisément...

Le conservateur prit la parole.

—La comtesse Kourawieff fut enterrée ici, fit-il. Mais, un an après, le comte obtint l'autorisation de transporter le corps de sa femme en Russie et l'inhumation eut lieu... Depuis lors la famille n'habite plus Paris et le tombeau est resté vide...

—L'affaire devient en ce cas de plus en plus obscure !... s'écria M. de Gibray. Quel motif amenait dans le tombeau vide cette malheureuse femme qui devait y trouver la mort ?... Pour y pénétrer, il fallait qu'elle eût une clef... En avez-vous une, vous, M. le conservateur ?...

—Non, monsieur... Nous n'acceptons pas la garde des clefs des caveaux ; cela pourrait nous causer des ennuis. Généralement les familles confient ces clefs aux marbriers qu'elles chargent d'entretenir les tombes et de veiller au remplacement des fleurs et des couronnes...

—Le comte Kourawieff ne peut-il avoir confié sa clef à un marbrier ? demanda le juge d'instruction.

—Dans quel but l'aurait-il fait ? On n'a jamais vu cette porte ouverte... Regardez, d'ailleurs... La couche de poussière qui couvre l'autel et les dalles, l'état de moisissure du tapis et de l'étoffe des chaises, prouvent que ce tombeau se trouve dans un état de complet abandon.

—Avez-vous questionné vos gardiens pour vous as-